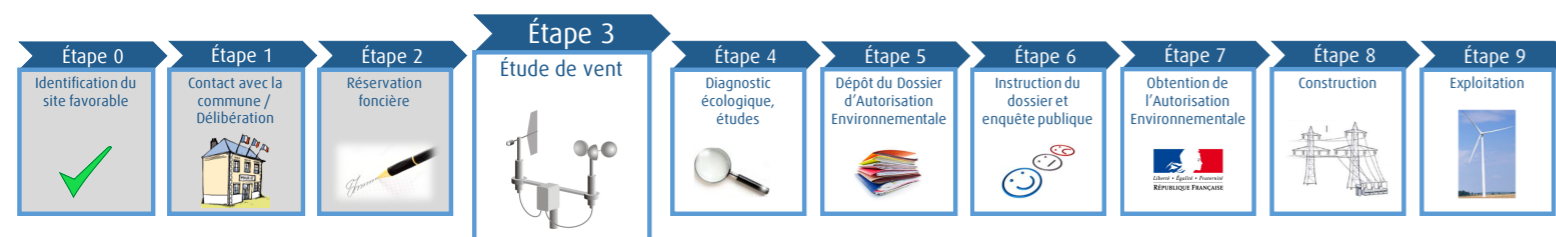


# Lancement de la phase d'étude

Un projet éolien est pour l'administration une "Installation Classée pour la Protection de l'Environnement" (ICPE). Il doit donc faire l'objet de nombreuses études (écologique, acoustique, paysagère etc.) traitées dans un dossier dit "Demande d'Autorisation Environnementale" (DAE) qui sera analysé par les services de l'Etat.

L'étude écologique faune-flore débutera en janvier 2019 pour une durée minimum d'un an, correspondant à un cycle biologique complet.



## Projet éolien de La Romaine

### Installation d'un mât de mesure de vent en janvier 2019

La réalisation et le dimensionnement d'un projet éolien repose en grande partie sur la manière dont le vent souffle. Il est donc nécessaire de mesurer les vents afin de connaître leur force, leur vitesse et leur direction selon les moments de la journée et l'altitude.

Un mât de mesure de vent sera donc installé prochainement au sein de la forêt communale dans une zone prévue dans le plan de coupes du bois de Talmay, convenu avec la commune de La Romaine et l'assistance de l'Office National des Forêts (ONF), pour une période d'au moins un an. Un panneau d'information sera également implanté à proximité du mât dans le but d'expliquer de manière ludique l'intérêt de cette installation pour la réalisation du projet.

#### Caractéristiques du mât

Le mât est constitué d'un tube métallique de 120 m de hauteur surmonté d'un paratonnerre, portant sa hauteur totale à 124,5 m. Sa structure tubulaire en fait une construction relativement fine et discrète dans le paysage lointain.

La vitesse du vent sera mesurée par quatre anémomètres situés à différentes hauteurs et la direction du vent sera obtenue grâce à deux girouettes. Equipé d'une plaque photovoltaïque et d'une batterie, le mât sera totalement autonome en énergie.

Parallèlement à ces outils, des instruments appelés «batcorders» (mot valise anglais constitué de "bat", la chauve-souris et de "recorder", l'enregistreur) seront installés sur le mât pour identifier et quantifier en continu les espèces de chauves-souris présentes en hauteur et à proximité du site.



#### CONTACT

Florian CHECCO  
Chef du projet éolien de La Romaine  
florian.checco@enertrag.com

Arnaud MICHEL  
Responsable Territoire Est  
arnaud.michel@enertrag.com

# Le projet de la Romaine

## Le mot du maire



La lutte contre le dérèglement climatique est l'affaire de tous, à titre individuel ou collectif, et même une petite commune comme la nôtre peut avoir son rôle à jouer. Notre territoire communal nous offre la possibilité d'y contribuer, par l'installation d'éoliennes.

Nous avons été contactés par des entreprises spécialisées dans ce domaine et après les avoir écoutés, nous avons décidé de faire confiance à l'entreprise ENERTRAG.

Nous avons retenu cette entreprise pour son sérieux et son expertise mais aussi parce qu'elle offre une solution globale, incluant tout à la fois l'étude, l'installation et l'exploitation du site. De plus, une réflexion va être menée en 2019 avec ENERTRAG sur les modalités d'une participation financière qui permettra aux riverains et aux personnes qui le souhaitent d'investir dans le projet.

L'avis du conseil municipal s'est fondé essentiellement sur deux arguments :

1. L'éolien est une solution alternative de production d'énergie. C'est un des moyens concrets de s'inscrire dans la logique de développement durable et de transition énergétique que nous sommes tous en devoir de mettre en œuvre.

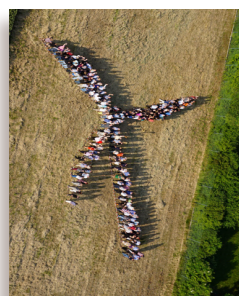
2. L'exploitation de l'énergie éolienne entraîne la création de nouvelles richesses économiques, ce qui ne peut être négligé au niveau communal, notamment dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat.

Cependant il est certain que toute nouveauté suscite des interrogations. C'est pourquoi, afin d'être correctement conseillés et informés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, nous avons choisi d'être accompagnés dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF. Un comité de pilotage, formé notamment de toutes les personnes intéressées, permettra un lien direct avec la population locale. En outre, et comme à l'accoutumée, chaque avancée vous sera communiquée dans nos bulletins municipaux. Enfin, des permanences seront organisées dans notre commune pour permettre à chacun de s'informer.

**Souhaitons, ensemble, être en capacité de relever ce défi !**

Roger Relange,  
Maire de La Romaine

## ENERTRAG France



ENERTRAG, société familiale d'origine allemande, est une société qui développe, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 1992, ENERTRAG a installé un peu plus de 650 éoliennes en Europe, représentant une production annuelle de près de 2,9 milliards de kWh par an, équivalent à la consommation électrique de 1,8 millions de personnes.

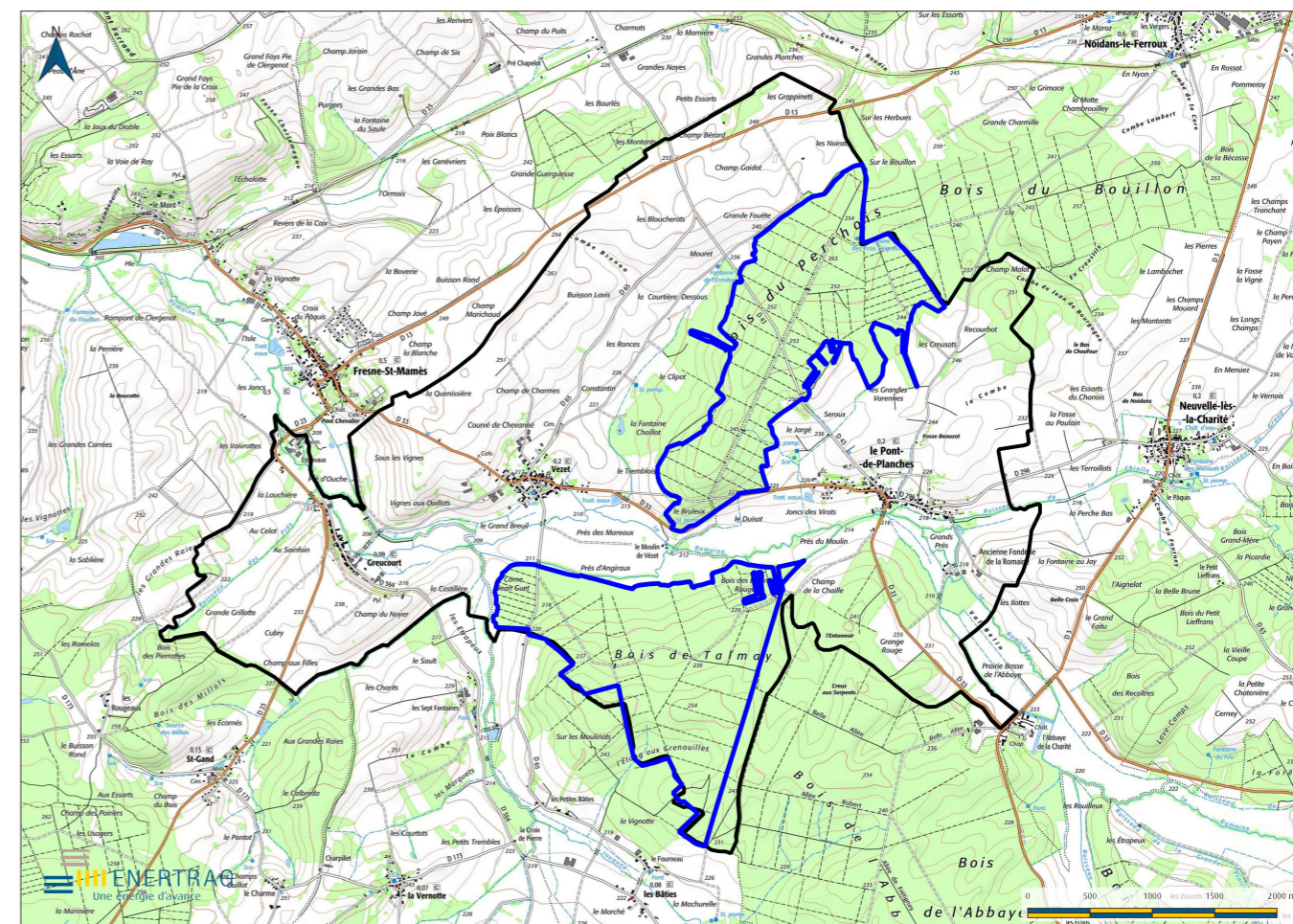
En France, ENERTRAG emploie plus de 50 personnes qui sillonnent une grande partie du territoire national. Créée en 2002, la société ENERTRAG AG France a installé 171 éoliennes représentant une puissance totale de 353 MW. Pour ENERTRAG, développement éolien et protection de la biodiversité sont indissociables. La société met donc au premier plan l'écologie et la préservation de la biodiversité dans tous ses projets. Pour chacun d'eux, des mesures spécifiques à la biodiversité sont mises en place pour préserver et favoriser le développement de la faune.

Signataire de la Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés (charte AMORCE), ENERTRAG s'est engagée à mettre en place un développement éthique et concerté tout au long du projet éolien. Tout au long des différentes phases du projet, des réunions d'information et de concertations seront mises en place avec les élus locaux et les habitants. Dans cette optique, un comité de pilotage s'est créé afin d'impliquer les différentes parties prenantes d'un tel projet : des élus, des habitants, des associations, l'Office National des Forêts et ENERTRAG.



## Situation générale

Le projet éolien de La Romaine se situe exclusivement sur des parcelles appartenant à la commune. Les deux zones forestières communales (bois du Perchois et de Talmay en contour bleu ci-dessous) seront donc étudiées afin de déterminer le périmètre le plus propice à l'éolien. Ces secteurs d'étude font partie des «Zones favorables» définies en 2012 par le Schéma Régional Eolien (SRE) élaboré par le Conseil régional de Franche-Comté.



## Historique

A partir de juin 2017, plusieurs rencontres avec les élus ont permis de définir ensemble les grandes lignes du projet. En octobre 2017, le conseil municipal a délibéré favorablement pour qu'ENERTRAG étudie la faisabilité d'un projet éolien sur les parcelles appartenant à la commune de La Romaine.

En février 2018, une promesse de bail emphytéotique a été signée entre ENERTRAG et la commune avec l'assistance de l'Office National des Forêts (ONF). Avant le lancement des études écologiques, la première réunion du comité de pilotage éolien de La Romaine s'est tenue le 14 décembre 2018. Composé de 15 personnes, aussi bien des élus que des riverains, ce comité aura pour but de suivre chaque étape du développement et de formuler des propositions sur le projet.

## Les retombées économiques

Dans le cadre d'un projet éolien, les retombées économiques sont de deux natures : la location des parcelles accueillant les éoliennes et la fiscalité.

Le projet se situant intégralement sur des terres communales, le loyer sera reversé en intégralité à la commune pour toute la durée de vie du parc éolien comme prévu dans la promesse de bail emphytéotique.

Les parcs éoliens génèrent également des retombées fiscales locales. Ils sont soumis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Au total, ce sont environ 10 000 € par MW et par an qui seront reversés au Trésor Public chargé ensuite de la redistribution entre la commune, l'intercommunalité, le département et la région.